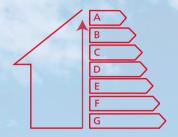


"Vous êtes dans une copropriété qui a un projet de rénovation énergétique ?"

La Métropole du Grand Paris vous propose de nouvelles aides!

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la Métropole du Grand Paris propose aux copropriétés les deux aides relatives à la réalisation des prestations suivantes :





5 000€ d'aide pour faire réaliser un Diagnostic Technique Global intégrant un audit énergétique de votre copropriété.



10 000€ d'aide pour recourir à une mission de maîtrise d'oeuvre «conception-réalisation» portant sur la réalisation globale de votre copropriété.

Réalisez des économies d'énergie et améliorez le confort des logements de votre copropriété!

Les bénéfices de vos nouvelles aides



Le Diagnostic Global Technique (DTG)



Mission de maîtrise d'œuvre « rénovation globale »

Il s'agit d'un outil majeur d'aide à la décision qui permet à la copropriété d'obtenir :

- Des informations détaillées sur l'état de santé architectural et énergétique du / des bâtiments ;
- Des propositions techniques et patrimoniales, des scénarios de travaux et un plan de financement;
- Un accompagnement dans l'appropriation par les copropriétaires des résultats du DTG.

Il s'agit d'un **outil d'assistance** (ingénierie technique et financière) conseillé notampour les rénovations alobales complexes.

La mission de maîtrise d'œuvre permet de :

- Faciliter le montage du projet de travaux en amont du vote en Assemblée générale (AG) de la copropriété (définition de l'avant-projet, consultation des entreprises ...);
- Assister la copropriété en sa qualité de maîtrise d'ouvrage pendant la phase chantier (exécution et réception des travaux).

Vous êtes intéressé?

Les conditions d'attribution



- Copropriété localisée sur le territoire de la Métropole du Grand Paris¹ dont la construction est achevée depuis au moins 15 ans ;
- Recours à un professionnel qualifié² affilié auprès de la plateforme CoachCopro : www.grandparis.annuaire-coachcopro.com
- 1) À Paris, la réalisation d'un Diagnostic Technique Global (DTG) sera soutenue par la Ville de Paris au titre du « chèque audit copropriété », selon les modalités identiques à celles du dispositif d'aides de la Métropole du Grand Paris. 2) Il s'agit des prestataires référencés qui s'engagent à prendre en compte le référentiel « Diagnostic Technique Global – DTG » et

/ou le cahier des charges « Maîtrise d'œuvre Rénovation architecturale et énergétique » de la plateforme CoachCopro.

Comment procéder ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller / une conseillère de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ou de l'Espace conseil France Rénov' de votre territoire : www.metropolegrandparis.fr/fr/federation-metropolitaine-des-ALEC

Un service neutre, gratuit et indépendant!









Métropole du Grand Paris 15-19 avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris - Tél.: 01 82 28 78 00

www.metropole grand paris. fr









